

Image not found or type unknown



## Acte rectificative sur compromis

Par **JQ**, le **07/09/2019** à **15:24**

Bonjour

Y a-t-il une clause qui peut être insérée dans mon compromis de vente qui annulera le contrat (le vendeur et l'acheteur sont d'accord) si un acte rectificatif qui est en cours pour la propriété (faute notariée) n'est pas réalisé.

Merci

Mme Q